

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°4 du 28 janvier 2011

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°20

CIRCULAIRE N° 150617/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD

relative au concours d'admission dans les écoles de formation des officiers des corps techniques et administratifs de l'armée de terre, de la marine, du service de santé des armées et du service des essences des armées en 2011 (recrutement direct).

Du 17 décembre 2010

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « concours ».*

CIRCULAIRE N° 150617/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD relative au concours d'admission dans les écoles de formation des officiers des corps techniques et administratifs de l'armée de terre, de la marine, du service de santé des armées et du service des essences des armées en 2011 (recrutement direct).

Du 17 décembre 2010

NOR D E F T 1 0 5 2 9 1 4 C

Référence :

Décret n° 2008-945 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 27 ; signalé au BOC 41/2008. ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 321.1, 614.1.1.3, 621-1.1.1, 621-2.3.1, 621-4.2.3.1.2) modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 551282/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 17 décembre 2009 (BOC N° 4 du 29 janvier 2010, texte 12.).

Référence de publication : BOC N°4 du 28 janvier 2011, texte 20.

La présente circulaire définit les modalités d'organisation des épreuves et la composition du jury du concours d'admission dans les écoles de formation des officiers des corps techniques et administratifs (CTA) de l'armée de terre, de la marine, du service de santé des armées (SSA) et du service des essences des armées (SEA) en 2011 (recrutement direct).

1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

1.1. Admissibilité.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 23 et 24 février 2011. Les modalités générales en sont précisées en annexe I.

1.2. Admission.

Les épreuves d'admission se dérouleront entre le 9 mai et le 20 mai 2011. Les modalités générales en sont précisées en annexe II.

1.3. Résultats.

La diffusion des résultats est prévue par internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr> à partir du 13 avril 2011 pour l'admissibilité et à partir du 31 mai 2011 pour l'admission (dates prévisionnelles susceptibles d'être modifiées).

Un courrier notifiant les résultats sera également adressé à chaque candidat.

2. DOSSIERS DE CANDIDATURE DES CANDIDATS.

Les candidats doivent remplir les conditions de candidature fixées par le décret cité en référence. Le dossier de candidature et tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du bureau concours de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/BC) (tél. : 01.41.93 postes 34.45 et 34.58) et sur internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr> .

Les fiches de candidatures doivent être adressées au plus tard le 31 janvier 2011 au :

Bureau concours de la DRHAT
Section recrutement-direct
Fort-neuf de Vincennes
Cours des maréchaux
Case 120
75614 Paris Cedex 12

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 551282/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 17 décembre 2009 relative au concours d'admission dans les écoles de formation d'officiers des corps techniques et administratifs en 2010 (recrutement direct) est abrogée.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le général,
sous-directeur du recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre,

Benoît ROYAL.

ANNEXE I.
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

Le bureau concours de la DRHAT est chargé de l'organisation des épreuves.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront en région parisienne.

1. HORAIRES DES ÉPREUVES.

Les épreuves se dérouleront conformément au calendrier suivant :

DATES.	HORAIRES.	ÉPREUVE.
23 février 2011	8 heures à 12 heures	Culture générale.
	14 heures à 17 heures	Langue vivante.
24 février 2011	8 heures à 12 heures	Épreuve au choix du candidat : droit, mathématiques ou sciences économiques.

2. CONVOCATION DES CANDIDATS.

Les candidats autorisés à concourir seront convoqués sous le timbre de la DRHAT mi-janvier 2011.

3. COMMISSION DE SURVEILLANCE.

La surveillance des épreuves écrites est assurée par une commission dont les membres sont désignés à la demande de la DRHAT par les régions terre (RT), le SSA et le SEA.

Cette commission a la composition suivante :

DATES.	POSTE.	GRADE/PROFIL.	NOMBRE.	DÉSIGNATION À LA CHARGE DE :
22 février 2011 (préparation), 23 et 24 février 2011 (épreuves).	Président.	Officier supérieur.	1 titulaire + 1 suppléant	RT IDF
	Responsable de salle.	Capitaine.	3 titulaires + 2 suppléants	RT IDF
	Surveillant.	Sous-officier supérieur.	1 titulaire + 1 suppléant par RT	RT NO/RT SO RT SE/RT NE
		Sous-officier supérieur ou personnel civil.	2 titulaires + 1 suppléant	DCSSA
			1 titulaire + 1 suppléant	DCSEA

ANNEXE II.
ÉPREUVES D'ADMISSION.

1. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admission se dérouleront en région parisienne en mai 2011.

Les candidats admissibles seront répartis en séries et convoqués aux épreuves d'admission par courrier écrit à paraître sous timbre DRHAT dès signature des résultats de l'admissibilité. Les dates de convocation des candidats seront également indiquées sur internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr> à l'occasion de la publication de la liste d'admissibilité.

2. NATURE DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admission sont précédées d'une réunion d'information sur les divers CTA. À l'issue de cette réunion, les candidats remettent au secrétariat du jury une fiche de déclaration d'option.

2.1. Épreuve orale d'entretien.

Durée : 40 mn environ, préparation non comprise ; coeff. 30.

Cette épreuve se déroule sous la forme d'un entretien avec un jury composé d'un président et d'un officier supérieur de chaque armée, direction et service ayant ouvert une ou plusieurs places au concours.

Cette épreuve vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier au regard de sa personnalité et de sa motivation, ainsi que sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Le candidat tire au sort deux sujets sur un thème général se rapportant à des idées ou des faits dont la connaissance est nécessaire à la compréhension du monde moderne. L'un des deux sujets se rapporte à la défense. Il traite au choix l'un d'entre eux.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de quarante minutes. Il expose ensuite le sujet choisi pendant dix minutes environ. L'épreuve se poursuit sous la forme d'un entretien de trente minutes environ avec les examinateurs.

2.2. Épreuves sportives.

Coefficient 10.

Elles comprennent :

- une épreuve de tractions et d'abdominaux (en remplacement du grimper de corde suite à la parution de l'arrêté du 18 novembre 2010 relatif aux épreuves sportives) ;
- une course de demi-fond de 3000 m ;
- une course de vitesse de 50 m ;
- une épreuve de natation de 50 m.

**ANNEXE III.
JURY DU CONCOURS.**

1. BESOINS POUR LE JURY DU CONCOURS.

Les membres du jury sont désignés par le ministre de la défense sur proposition du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT), à l'exception du médecin des armées et de la commission des épreuves sportives (désignés par la DRHAT).

Les demandes de nomination pour l'ensemble du jury seront adressées par le DRHAT/BC au cabinet de l'état-major de l'armée de terre (EMAT/CAB). Les décisions de nomination par l'EMAT/CAB devront parvenir au DRHAT/BC pour le 20 février 2011.

1.1. Présidence du concours (admissibilité et admission).

FONCTION.	BESOIN.	GRADE.	OBSERVATIONS.
Président.	1 titulaire 1 suppléant	Officier général.	À la charge du DRHAT/BC.
Vice-président.	1 titulaire 1 suppléant	Officier supérieur.	Service des essences des armées (SEA), sous réserve d'ouverture de postes par le SEA en 2011.

1.2. Admissibilité.

Calendrier des travaux :

- 1^{er} mars 2011 : perception des copies (au DRHAT/BC) ;
- du 2 au 27 mars 2011 : correction des épreuves ;
- 28 mars 2011 : retour des copies corrigées (au DRHAT/BC) ;
- 6 avril 2011 : commission d'admissibilité (au DRHAT/BC).

FONCTION.	BESOINS.	MATIÈRE.	OBSERVATIONS.
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Culture générale	À la charge du DRHAT/BC.
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Mathématiques	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Sciences économiques	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Droit	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Allemand	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Anglais	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Italien	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Espagnol	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Arabe moderne	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Russe	

1.3. Admission.

Calendrier des travaux :

- avril 2011 : réunion de préparation des épreuves d'admission (au DRHAT/BC) ;
- mai 2011 : épreuves en région parisienne ;

- fin mai 2011 : commission d'admission (au DRHAT/BC).

FONCTION.	BESOIN.	GRADE ET DIPLOME REQUIS.	À FOURNIR AU DRHAT/BC POUR LE 20 JANVIER 2011 PAR :
Admission : épreuve orale d'entretien : - examinateur CTA armée de terre ; - examinateur CTA SSA ; - examinateur CTA SEA ;	1 titulaire 1 suppléant	Officier supérieur.	DRHAT/SDR/CONCOURS. DCSSA. DCSEA. DGGN.
Médecin des armées (1) (commission d'aptitude physique).	1 titulaire 1 suppléant	Officier.	DCSSA.
Président de la commission d'aptitude physique (1).	1 titulaire 1 suppléant	Officier DT EPMS (2).	DRHAT/BCM CONCOURS.
Examineur des épreuves sportives d'admission.	5 titulaires 1 suppléant	Sous-officier spécialité EPMS.	

(1) Si possible, médecin des armées de la région parisienne.

(2) Éducation physique, militaire et sportive.